

L'OPAH est prolongée d'un an !

Suite à une décision conjointe de la Communauté de communes, de l'Etat et de l'ANAH, l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) 2013-2016 a été prolongée d'un an, jusqu'en juillet 2017.

L'OPAH, une aide à l'amélioration de l'Habitat

L'OPAH permet d'encourager et de soutenir financièrement l'amélioration des logements privés, notamment les travaux d'économies d'énergies, l'adaptation au vieillissement ou au handicap et la remise en état de logements vacants, dégradés ou insalubres.

Un accompagnement est proposé aux propriétaires occupants et bailleurs sur les aspects techniques (études pré-travaux), financiers (aide à la décision, calcul des subventions) et administratifs (montage des dossiers).

Les travaux d'économies d'énergie, cible prioritaire pour l'année 4

Les critères d'éligibilité de l'ANAH ont récemment évolué pour rendre davantage de propriétaires occupants éligibles aux travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements. Ces travaux (chauffage, isolation, menuiseries, ventilation....) ont été identifiés comme prioritaires pour la quatrième année d'OPAH.

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet, il suffit de contacter l'équipe opérationnelle :

SOLIBA Isère Savoie (anciennement Pact de l'Isère) se tient à votre disposition :

- **En permanence** : au siège de la Communauté de Communes (22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin) – Tous les 2èmes et 4èmes mercredis du mois 10h à 12h sans rendez-vous.
- **Par téléphone** : numéro vert dédié à l'OPAH des Vallons de la Tour :

 0 800 741 277

Appel gratuit depuis un poste fixe